



Achat appartement mariage sans contrat

Par Marion73190

Bonjour,
Nous nous séparons avec mon mari (mariage sans contrat). Nous allons vendre la maison et je souhaite acheter un appartement. Faut-il divorcer avant ? Si on divorce après est-ce que mon mari va récupérer la moitié de l'appartement au divorce ?
Merci de m'éclairer sur cette question.

Par yapasdequoi

Bonjour,
La maison achetée pendant le mariage est considérée comme propriété de la communauté (sauf si de l'argent propre de l'un ou de l'autre a été employé ?)

Si vous la vendez, l'argent appartient à la communauté et doit être partagé lors de sa dissolution.

Vous ne pouvez rien acheter seule avant le divorce sans que ce bien ne soit aussi considéré comme appartenant à la communauté.

Donc commencez par divorcer avant d'envisager un achat.

Après dissolution de la communauté, chacun achète seul ce qu'il veut avec son argent.

Par isernon

bonjour,

il est déconseillé d'acquérir un bien immobilier avant que le divorce ne soit prononcé définitivement.
posez la question à votre avocat.

salutations